



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/20
2 mai 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27– 31 mai 2019

PROPOSITION DE PROJET : ARMÉNIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) PNUD et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
Arménie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE	77 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2017	0,94 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produit chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,31				2,31

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010:	7,00	Point de départ des réductions globales durables :	7,83
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	5,49	Restante :	2,34

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	2021	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,78	0,0	0,0	0,78
	Financement (\$US)	58 082	0	0	58 082
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,33	0,0	0,33
	Financement (\$US)	0	23 544	0	23 544

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			6,30	6,30	6,30	6,30	4,55	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			5,04	4,20	3,92	3,64	2,34	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	108 000	0	0		21 600	129 600
		Coûts d'appui	9 720	0	0		1 944	11 664
	PNUE	Coûts du projet	35 000	0	0	51 400	0	86 400
		Coûts d'appui	4 550	0	0	6 682	0	11 232
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet		143 000	0	0		0	143 000
	Coûts d'appui		14 270	0	0		0	14 270
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet					51 400		51 400
	Coûts d'appui					6 682		6 682

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Arménie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 51 400 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 682 \$US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2019 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Arménie a évalué une consommation de 2,31 tonnes PAO de HCFC en 2018, ce qui est de 67 pour cent inférieur à la valeur de référence des HCFC pour la conformité et de 41 pour cent inférieur aux objectifs de réglementation établis dans l'accord avec le Comité exécutif pour 2018. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Arménie (2014-2018 – données de l'article 7)

HCFC	2014	2015	2016	2017	2018*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	57,33	42,36	11,46	17,00	42,00	126,69
HCFC-123	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tm)	57,33	42,86	11,46	17,00	42,00	126,69
Tonnes PAO						
HCFC-22	3,15	2,33	0,63	0,94	2,31	7,00
HCFC-123	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	3,15	2,34	0,63	0,94	2,31	7,00

*Données du programme de pays.

3. La diminution de la consommation de HCFC du pays depuis 2014 est attribuable aux activités effectuées dans le cadre du PGEH, en particulier à la promotion des produits de remplacement des HCFC et à la récupération et réutilisation des frigorigènes. La récession économique au pays peut aussi avoir eu un effet sur la faible consommation déclarée en 2016 et 2017. L'accroissement en 2018 est attribuable à la reprise économique du pays et au désir d'importer une quantité suffisante de frigorigènes. Une petite quantité de HCFC-123 a été importée par l'aéroport international pour utilisation dans les refroidisseurs en 2015.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2017, le gouvernement de l'Arménie a déclaré des données de consommation sectorielle de HCFC qui sont conformes aux données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le gouvernement de l'Arménie n'a pas encore présenté ses données de l'article 7 pour 2018.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

5. On a procédé à une analyse des mesures légales exigées afin de respecter les objectifs de réduction de la phase II, laquelle a conclu que la phase II sera orientée sur les lois visant l'introduction de registres obligatoires pour les équipements, l'adoption de normes de sécurité, la mise à jour des cours de formation des écoles techniques, et les politiques d'approvisionnement public.

¹ Selon la lettre du 14 mars 2019 du ministère de la Protection de la nature de la République d'Arménie au Secrétariat du Fonds multilatéral.

6. Un système d'autorisation électronique a été élaboré afin d'incorporer les lois nationales ainsi que celles de l'Eurasian Economic Union (Union économique eurasiatique) (EAEU). Un système pilote sera mis en oeuvre en 2019.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Mise à jour des manuels de formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes; élaboration d'un guide en ligne sur la réglementation des SAO et des procédures connexes pour les agents des douanes;
- (b) Intégration de la prévention du commerce illicite des SAO dans les cours des établissements d'enseignement. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, la réfrigération et la climatisation ont été incluses dans le système d'enseignement supérieur. On est à élaborer des normes d'éducation et des cours pour la formation des techniciens, les essais pilotes étant prévus pour septembre 2019.
- (c) Mise à jour des manuels de formation et de la formation de 40 techniciens d'entretien en réfrigération en bonnes pratiques, et en récupération et réutilisation des frigorigènes, et distribution de 40 trousseaux d'outils pour la récupération et la réutilisation des frigorigènes. Un système de certification obligatoire des techniciens sera mis en oeuvre dès qu'un système d'enseignement officiel pour les techniciens sera entièrement opérationnel; et
- (d) Fourniture d'équipements de formation multimédia et d'équipements de récupération, réutilisation et recyclage de trois collèges régionaux à Yerevan, Armavir et Ararat, afin de permettre la formation efficace des techniciens; achat de 40 trousseaux d'outils pour techniciens pour la récupération et la réutilisation des frigorigènes.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet (PMU)

8. L'Unité nationale d'ozone (UNO) assure le suivi de la mise en oeuvre des activités du PGEH. On a retenu les services d'un consultant pour aider au suivi, et six rapports ont été présentés afin de refléter les progrès réalisés au cours de la première tranche.

Décaissement des fonds

9. En date de mars 2019, des 143 000 \$US approuvés jusqu'à maintenant, (108 000 \$US pour le PNUD et 35 000 \$US pour le PNUE), 115 986 \$US (81 pour cent) avaient été décaissés (98 986 \$US pour le PNUD et 17 000 \$US pour le PNUE). Le solde de 27 014 \$US sera décaissé en 2019.

Plan de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre mai 2019 et décembre 2020 :

- (a) Consultations des intéressés sur les questions courantes pour la mise en oeuvre du PGEH; mise en oeuvre du système d'autorisation électronique opérationnel; amendement de la législation connexe afin d'intégrer les codes du système harmonisé des douanes (15 000 \$US);

- (b) Mise à jour des manuels de formation pour les agents des douanes et formation de 40 agents des douanes en identification des SAO et en prévention du commerce illicite (12 000 \$US);
- (c) Mise à jour du matériel de formation des techniciens; élaboration de journaux de bord volontaires; augmentation de la sensibilisation à la technologie par le truchement d'outils médiatiques; formation de 100 techniciens en réfrigération en bonnes pratiques d'entretien, récupération et réutilisation des frigorigènes, et manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables (22 000 \$US); et
- (d) Suivi et présentation de rapports sur la mise en oeuvre du PGEH (2 400 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Achèvement de la phase I

11. La phase I du PGEH est terminée du point de vue opérationnel et financier, et le rapport d'achèvement du projet a été présenté.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

12. Le gouvernement de l'Arménie a déjà émis pour 2019 des contingents d'importation de 2,67 tonnes PAO de HCFC, ce qui est inférieur à l'objectif de réglementation de 3,64 tonnes PAO précisé dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.

13. Le gouvernement assure le suivi des importations des substances réglementées éliminées lors de la mise en oeuvre de son système d'autorisation et de contingentement. Aucun enregistrement des SAO éliminés n'a été déclaré en Arménie.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. Les technologies de remplacement utilisées en Arménie sont principalement les HFC et le R-600a, utilisés dans la réfrigération domestique. Des activités ont été effectuées afin de sensibiliser davantage à la technologie basée sur des solutions visant à remplacer les HCFC. On a initié l'adoption d'objectifs en matière de sécurité et d'environnement pour les systèmes de réfrigération et les thermopompes (EN 378 1-4) conjointement avec l'Institut national de normalisation. Les cours de formation des techniciens d'entretien en réfrigération comprennent les aspects sécuritaires en rapport avec l'utilisation de produits de remplacement inflammables. L'Arménie ne recommande pas la reconversion de systèmes de réfrigération non conçus pour les frigorigènes inflammables à des systèmes de remplacement inflammables.

15. En ce qui concerne la durabilité de la formation du personnel des douanes, l'UNO travaille avec le ministère de l'Éducation et de la Science afin d'intégrer les questions portant sur les SAO au programme de cours de formation générale des agents des douanes.

Conclusion

16. Le gouvernement de l'Arménie a établi un système d'autorisation et de contingentement pour le contrôle des importations et des exportations de HCFC, et ce système est efficacement mis à exécution. L'Arménie est en conformité avec les objectifs de réglementation déterminés dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, lesquels sont inférieurs à la limite de consommation du Protocole de Montréal. Des centres de formation ont été dotés d'équipements leur permettant de former des techniciens de manière efficace. Les questions portant sur l'entretien en réfrigération et la réglementation des importations de SAO sont en cours d'intégration aux systèmes publics d'enseignement, afin d'assurer la durabilité à long terme de la formation. L'Arménie a ratifié l'amendement de Kigali et les activités d'utilisation de produits à faible potentiel de réchauffement de la planète pour remplacer les HCFC, y compris l'adoption d'exigences en matière de sécurité et d'environnement pour les systèmes de réfrigération et les thermopompes (EN 378 1-4). La phase I est terminée. La mise en oeuvre de la phase II est en cours, et le décaissement de la première tranche de la phase II a atteint 81 pour cent. Les activités prévues lors de la deuxième tranche soutiendront davantage les résultats réalisés jusqu'à maintenant au cours de la mise en oeuvre du PGEH.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Arménie. Il recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de l'Arménie, et du plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2019-2021, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	51 400	6 682	PNUE